

## CRITERES D'EVALUATION des COMPETENCES et MODALITES de CERTIFICATION

La certification de l'ensemble des Unités de Compétences Capitalisables (UCC) passe par 4 épreuves, qui s'échelonnent tout au long de la formation.

Les épreuves de rattrapage doivent être envisagées dans le planning de formation et programmées dans un délai raisonnable après l'épreuve de l'UCC concernée.

Pour rappel, les UCC1 et UCC6 doivent obligatoirement être certifiées par un Formateur National FFVoile.

### **Epreuve n°1 : Cette épreuve permet de certifier l'UCC1.**

L'évaluateur vérifie la capacité du candidat à «sécuriser le contexte de pratique» dans le cadre d'un Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI).

Cette épreuve correspond aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique, ce qui permet au candidat, une fois cette UCC certifiée, d'intervenir sur un groupe de pratiquants.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- 1 - réaliser un parcours « sécurité » d'environ 20 minutes permettant d'évaluer la maîtrise sur différentes techniques professionnelles,
- 2 - faire face à une situation d'urgence simulée préalablement tirée au sort,
- 3 - à l'issue de la situation d'urgence simulée, un entretien portera sur les observables et les procédures (DSI) que le candidat aura mis en œuvre.

### **Epreuve n°2 : Cette épreuve permet de certifier les UCC2 UCC3 et UCC4.**

L'évaluateur vérifie ici la capacité du candidat à rendre le pratiquant acteur de sa sécurité propre et collective, de prendre en compte son projet de navigation et le mettre en œuvre au travers d'une situation d'animation, et de permettre un temps de pratique effective maximum.

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

Sur la famille de support correspondant au niveau 4 du candidat, il encadre différents publics (niveau technique FFVoile 1 à 3) au cours de 3 moments clés : la phase préparatoire à la séance, la phase d'accueil des pratiquants, la situation d'animation sur l'eau.

### **Epreuve n°3 : Cette épreuve permet de certifier l'UCC5.**

L'évaluateur vérifie ici la capacité du candidat à mobiliser ses compétences d'analyse des conduites des pratiquants.

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

Après avoir tiré au sort un thème relevant d'une manœuvre (virement, empannage, envoi/affalage sous spi, HLM, empannage sous spi, prise de coffre ...) ou d'une conduite (près, portant, travers, sous spi ...), le candidat doit, à partir d'image vidéo ou de l'observation d'un pratiquant sur l'eau, analyser puis proposer des remédiations (intervention ou adaptation) visant à faire progresser sur ce thème un groupe de pratiquants (inscrit dans un cycle d'apprentissage de niveau 1 à 3 sur la famille de support correspondant au niveau 4 du candidat).

### **Epreuve n°4 : Cette épreuve permet de certifier l'UCC6.**

L'évaluateur vérifie ici la capacité du candidat à justifier auprès d'un pratiquant ses compétences acquises et le niveau d'autonomie éventuellement atteint. Il vérifie aussi sa capacité à orienter le pratiquant vers des activités de club.

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

Sur la famille de support correspondant au niveau 4 du candidat, il encadre un groupe de pratiquants inscrit dans un cycle d'apprentissage (niveau technique FFVoile 1 à 3) au cours de 3 moments clés : un bilan de séance, une situation globale de navigation relevant du niveau visé par le pratiquant et un bilan de stage.